



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 20064

Texte de la question

Suite à la détermination de la date du 5 décembre comme Journée nationale de recueillement en mémoire des victimes de la guerre d'Algérie, M. Thierry Mariani prie M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de donner à cette célébration toute l'importance qu'elle mérite. Il souhaite notamment savoir s'il envisage de donner des instructions aux représentants de l'État, tant civils que militaires, afin qu'ils refusent de participer à toute autre cérémonie commémorative de la guerre d'Algérie qui serait organisée à une autre date que le 5 décembre.

Texte de la réponse

Les anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord souhaitent voir le souvenir de ces heures douloureuses et de ceux qui sont morts pour la France honoré au cours d'une journée nationale. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants considère qu'il revient d'abord au monde combattant d'aboutir à un accord sur cette demande légitime. Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer une solution qui ne manquerait pas d'encourager de nouvelles polémiques et de rouvrir les blessures du passé. Afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'un tel accord, le secrétaire d'Etat a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants. Il l'a chargée de proposer une date pour la commémoration de la guerre d'Algérie. Cette commission s'est réunie les 6 novembre et 22 janvier derniers. Les conclusions de ses travaux ont été remis par M. Favier au secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Comme le sait l'honorable parlementaire, la proposition de la commission Favier est de retenir le 5 décembre comme journée d'hommage à la mémoire des « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Ce jour-là, en effet, lors de l'inauguration par le Président de la République du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, un hommage national, unanime et solennel a été rendu aux morts pour la France en Afrique du nord. Le Gouvernement étudie actuellement les suites qu'il apportera aux conclusions de la commission Favier.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20064

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4648

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6023